
PANORAMA DE PRESSE MOSELLE ET MADON

17 > 31 JANVIER 2022

SOMMAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MOSELLE ET MADON

(2 articles)



lundi 24 janvier 2022

Les sapins broyés iront au pied des massifs (126 mots)

En lien avec le service de prévention des biodéchets de la communauté de commune Moselle et Madon, la commune de Flavigny-s...

Page 5



dimanche 30 janvier
2022

Le parc d'activité Moselle rive gauche attire (227 mots)

L'économie était au cœur du conseil communautaire qui s'est déroulé à l'espace André-Charadin à Chavigny, et plus particulièrement...

Page 6

COMMUNES MOSELLE ET MADON

(9 articles)



mardi 18 janvier 2022

Réconcilier le territoire avec la Moselle (323 mots)

Le conseil municipal a voté à l'unanimité toutes les délibérations, notamment :
■ Débat sur les cinq orient...

Page 8



samedi 22 janvier 2022

Mouvements de terrain de 2020 : l'état de catastrophe naturelle reconnu (122 mots)

Un arrêté interministériel, signé 21 décembre 2021 et publié au Journal officiel du 14 janvier 2022, a reconnu la commune d...

Page 9



dimanche 23 janvier
2022

Quand les écoliers ont cours avec les maires (162 mots)

Rémi Maniette, maire de Maron et Patrick Potts, maire de Sexey-aux-Forges et président du syndicat scolaire regroupant les ...

Page 10



mardi 25 janvier 2022

Le maire adepte des vœux vidéo (162 mots)

La crise sanitaire perdurant, c'est de nouveau par le truchement de la chaîne Youtube de la mairie que Xavier Boussert a pr...

Page 11



mercredi 26 janvier
2022

Cantine : tarification sociale mise en place avec le repas à 1 €

(387 mots)

Le coût du repas à la cantine peut être excessif pour les familles à faible quotient familial. Pourtant, selon le ministère...

Page 12



dimanche 30 janvier
2022

Rénovation de l'éclairage public (195 mots)

Le conseil municipal décide de déclarer sans suite la consultation pour les lots n°10 électricité CFA CFO, n°11a chauffage-...

Page 13



lundi 31 janvier 2022

« Avec la crise, nous avons appris la patience » (289 mots)

Pas de vœux de la municipalité cette année mais le premier magistrat, Hervé Tillard, a voulu faire le point sur la situatio...

Page 14



lundi 31 janvier 2022

Améliorer le cadre de vie des habitants (236 mots)

Le maire, Jean-Luc Fontaine, a répondu à des questions concernant la situation sanitaire actuelle et les projets de l'année...

Page 15



lundi 31 janvier 2022

Maire, un mandat de proximité (259 mots)

Quelles sont les conséquences de la pandémie sur la vie locale ? La pandémie nous a contraints à une adapta...

Page 16

COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES MOSELLE ET
MADON



DU PAYS DU SEL AU SAINTOIS—FLAVIGNY-SUR-MOSELLE

Les sapins broyés iront au pied des massifs

En lien avec le service de prévention des biodéchets de la communauté de commune Moselle et Madon, la commune de Flavigny-sur-Moselle a invité ses habitants à déposer leurs sapins de Noël naturels au Chaubourot. Cette démarche écocitoyenne et environnementale a remporté un franc succès.

L'entreprise de réinsertion Néo Plus, de Neuves-Maisons, a procédé au

broyage des sapins déposés vendredi 21 janvier.

Le broyat récupéré servira au paillage pour les massifs et espaces verts de la commune et pourra être utilisé comme matière sèche pour le compost collectif.

Il est encore possible de déposer son sapin jusqu'au vendredi 28 janvier. ■



Les particuliers peuvent déposer leurs sapins jusqu'à la fin de cette semaine. broyage des sapins Photo ER





Le parc d'activité Moselle rive gauche attire

L'économie était au cœur du conseil communautaire qui s'est déroulé à l'espace André-Chardin à Chavigny, et plus particulièrement le parc d'activité Moselle rive gauche. Si, depuis plusieurs années, la zone était boudée par les sociétés, le redécoupage des parcelles a sûrement contribué à relancer l'intérêt du parc économique par les entreprises. Hervé Tillard, vice-président chargé du développement économique, a présenté pas moins de cinq délibérations concernant l'installation d'entreprises sur ce parc d'activité Moselle

rive gauche.

Dans ce cadre, le conseil communautaire a approuvé l'agrément de deux lots d'une surface de 5 562 m² à la société Phenomen, spécialisée dans les échangeurs à plaques ; un lot de 1 047 m² à la SCI Rive Go en vue de l'implantation d'une entreprise spécialisée dans les travaux du bâtiment ; un lot à vocation industriel de 25 000 m² à la société Sodorel, spécialisée dans la fabrication d'équipement sur mesure ; un lot à la société Loreco Plast Recyclage SAS, spéciali-

sée dans le recyclage de matière plastique ; et deux lots de 1 861 m² à la société SCCV Messein qui implantera la société Uxello, elle réalise et entretient des systèmes de sécurité incendie sur mesure.

Hervé Tillard a précisé que ces entreprises étaient toutes très solides et qu'au-delà du dynamisme évident de la zone économique, ce sera aussi plusieurs centaines d'emplois qui seront créés sur le territoire à terme. ■



COMMUNES MOSELLE ET MADON

Réconcilier le territoire avec la Moselle

Le conseil municipal a voté à l'unanimité toutes les délibérations, notamment :

■ Débat sur les cinq orientations générales du Programme d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) de la communauté de communes Moselle et Madon :

- Préservation des paysages, avec un effort particulier sur l'axe central de la Moselle et les espaces remarquables.

- Habitat et croissance démographique objectivée à + 0,16 % par an, soutenue entre autres par une réponse aux demandes de logements des jeunes et des nouveaux ménages, la modernisation du parc public, le développement des offres santé, scolaire, culture, numérique.

- Développement du tourisme et de l'économie incluant le maintien des commerces de proximité, de l'industrie locale, les transports fluviaux, l'identification de sites clé pour im-

planter des espaces de loisirs.

- Déplacements et équipements privilégiant les « mobilités douces » (alternatives à la voiture individuelle).

- Protection des richesses naturelles du territoire et ses habitants : eaux, biodiversité, énergies renouvelables, développement de réseaux de chaleur en lien avec les entreprises locales etc.

■ Vote d'une subvention provisoire au CCAS de 8 500 €/mois.

■ Modification du décompte des indemnités des personnels avec intégration de critères d'appréciation de leurs missions. Selon le test mené en 2021, cela conduira à une importante valorisation en raison de la qualité du service rendu.

■ Protocole d'accord sur l'organisation du temps de travail, « un même traitement pour l'ensemble du personnel ».

■ Participation de la mairie à la complémentaire santé Mutuest pour le personnel, à hauteur de 60 € par contrat. « Un confort supplémentaire » qui concernerait la moitié du personnel.

■ Convention d'utilisation gratuite des étangs des Aulnes et de la Gravière par l'association de pêche Neuves-Maisons Loisirs. En contrepartie, elle en assurera l'entretien, la surveillance, et mettra en place une sensibilisation à la découverte de cet environnement remarquable. ■



Le PADD insiste sur la nécessité de « réconcilier le territoire avec la Moselle », première entité paysagère, mais aussi élément incontournable des déplacements industriels et touristiques.





Mouvements de terrain de 2020 : l'état de catastrophe naturelle reconnu

Un arrêté interministériel, signé 21 décembre 2021 et publié au Journal officiel du 14 janvier 2022, a reconnu la commune de Sexey-aux-Forges en état de catastrophe naturelle, suite aux mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des

sols pour la période du 2 mai 2020 au 31 décembre 2020.

Cet arrêté ministériel invite à bien vouloir rappeler aux sinistrés concernés qu'ils ont un délai ultime de dix jours à compter de la date de parution de cet arrêté au Journal officiel

(soit dix jours à compter du 14 janvier 2022) pour déposer si ce n'est déjà fait, une déclaration de sinistre et un état estimatif de leurs pertes, auprès de leur société d'assurance. ■



Quand les écoliers ont cours avec les maires

Rémi Maniette, maire de Maron et Patrick Potts, maire de Sexey-aux-Forges et président du syndicat scolaire regroupant les deux villages, ont récemment été accueillis par les enfants des CM2 et par la directrice de l'école, Caroline Six.

Pendant plus d'une heure, les deux maires ont répondu à une multitude de questions concernant la vie des communes, le rôle des élus, leurs responsabilités et les problèmes qu'ils pouvaient rencontrer. Ils ont évoqué

aussi les élections, les différents scrutins, les députés, les emblèmes de la France, la communauté de communes.

Pendant cette heure, les enfants devaient prendre des notes. Puis le lendemain un document contenant 25 questions leur a été distribué.

Le jeune Sacha a remporté ce concours avec 24 points, suivi de Marica, 23 points, et ensuite de Léa et Antonin, tous deux 22 points. Tous

les quatre ont été récompensés par des bons d'achat. ■



Les gagnants du concours ont été récompensés.



Le maire adepte des vœux vidéo

La crise sanitaire perdurant, c'est de nouveau par le truchement de la chaîne Youtube de la mairie que Xavier Bousset a présenté ses vœux aux Richardménillois. L'édile a rappelé ce qui a été accompli au cours de l'année 2021 : groupe scolaire, ouverture d'une huitième classe, maison des associations, implantation de nouveaux lotissements. Puis il a précisé que des informations complémentaires sur le budget, le financement, les réalisations sont publiées dans le bulletin municipal annuel,

disponible en téléchargement sur le site de la ville, Richardmenil.fr. Le maire a remercié les personnes qui participent à la vie de la commune (employés, bénévoles, élus, responsables d'associations, conseil municipal des jeunes) et a souhaité la bienvenue aux nouveaux habitants.

Enfin, il a mentionné les projets pour 2022 : aménagement des parvis du centre-bourg, réflexions sur la création d'une maison de santé, habitations pour seniors non dépendants. ■



Xavier Bousset s'est adressé à ses administrés depuis sa mairie.



Cantine : tarification sociale mise en place avec le repas à 1 €

Les écoliers issus de familles défavorisées sont deux fois moins nombreux à manger à la cantine que les autres. Un fait validé par des statistiques gouvernementales. La mairie vient de mettre en place une tarification sociale.

Le coût du repas à la cantine peut être excessif pour les familles à faible quotient familial. Pourtant, selon le ministère des solidarités, « bien manger avec un repas équilibré et complet favorise la concentration et le bon déroulement des apprentissages ». Pour réduire cette inégalité, l'État s'engage, depuis le 1^{er} avril 2021, à apporter une aide financière aux communes rurales de moins de 10 000 habitants qui mettent en place « une tarification sociale » de leurs cantines scolaires : elles doivent proposer plusieurs tranches de tarifs aux familles, dont une à 1 € maximum. Pour chaque repas à 1 € servi, l'État verse 3 € à la commune.

Limiter les charges pesant sur les familles

La mairie, par décision du conseil municipal, a mis en place au 1^{er} jan-

vier cette tarification sociale, « pour garantir à tous les enfants l'accès à la restauration scolaire et favoriser la mixité sociale ». L'ancienne tranche à 4 € passe ainsi à 1 €. Cela concerne 1/3 des enfants qui mangent à la cantine. Mais la municipalité ne s'est pas arrêtée là : « On a voulu que toutes les familles soient concernées par la diminution », dit le maire. Car la politique municipale vise à « limiter au maximum les charges pesant sur les familles ». La mairie vient compléter l'aide de l'État pour que les 4 autres tranches tarifaires puissent aussi bénéficier d'une réduction.

Ainsi, par exemple, le prix du repas de la tranche la plus élevée, anciennement facturé 7 €, est ramené à 6 € ; et celui à 5 € passe maintenant à 3 €. Un geste relativement coûteux pour la commune quand on sait qu'un repas lui revient en réalité à 8 €, en

comptant le salaire des animateurs et les coûts de fonctionnement de la salle polyvalente. Cette bonne nouvelle a été annoncée aux parents par un courrier du 30 décembre. Pile poil pour concrétiser, dans un contexte où tout augmente, les meilleurs vœux de la mairie. ■



Visite à la cantine des maternelles de Pascal Schneider, accompagné de Jessica Nicolau, 1^{re} adjointe chargée de la jeunesse et du périscolaire, et de Daniel Willer, chargé des affaires scolaires.





Rénovation de l'éclairage public

Le conseil municipal décide de déclarer sans suite la consultation pour les lots n°10 électricité CFA CFO, n°11a chauffage-ventilation, et le lot n°12 appareil élévateur dans le cadre du marché public à procédure adaptée du projet intergénérationnel lancé en mai 2021. Une nouvelle consultation sera lancée pour ces lots selon les mêmes modalités.

Il donne son accord sur l'acquisition de la parcelle ZV n°42 d'une superficie de 5 508 m², lieu-dit « Derrière

les jardins » aux CTS Jean Arnould et charge l'étude Noémie Koehl de procéder à la rédaction de l'acte.

Un débat sur le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du PLU intercommunal de Moselle Madon sera bientôt organisé. Les orientations étaient : préserver les paysages, définir les objectifs de développement urbain, l'habitat de demain, protéger le territoire, ses habitants, ses richesses naturelles.

Il donne son accord sur le projet de rénovation de l'éclairage public, autorise le lancement du marché et reconduit en qualité de membres de la commission d'ouverture des plis Mme Hindelang, M. Romary et Eteve (membres titulaires) et Mmes Greiner, Rozaire et M. Noisette (membres suppléants). Il sollicite une subvention du SDE54 et de l'état (DETR), montant 264 000 € TTC. ■



« Avec la crise, nous avons appris la patience »

Pas de vœux de la municipalité cette année mais le premier magistrat, Hervé Tillard, a voulu faire le point sur la situation.

En quoi la pandémie a-t-elle impacté la vie de votre commune ?

La période a été fortement perturbée pour nos projets communaux. Une grande partie ont dû être reportés à 2022 pour cause d'agenda trop chargé pour les entreprises qui devaient intervenir ou par pénurie de matériaux. Nous avons appris la patience... La solidarité a joué à plein. On peut s'en féliciter !

Quels sont vos projets pour l'année à venir ?

La rénovation et la végétalisation des cours d'école devraient commencer durant 2022. La partie études avec le CAUE de Meurthe-et-Moselle est

achevée et la finalisation du projet avec les architectes est en cours. Une aire de jeux sera installée au printemps avec des modules pour tous les âges. 2022 devrait voir une partie de la commune, le Fond de Renonvaux, être inscrite à l'inventaire des Espaces Naturels Sensibles (ENS). Il s'agit d'un site remarquable en termes de patrimoine naturel (faune, flore et paysage). Pour le parc d'activité Brabois Forestière, devant l'accélération de la commercialisation des parcelles de la phase 1, il a été décidé, avec l'aménageur public SEBL, de lancer les études de pré-travaux pour le lancement de la phase 2.

La question de l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit fera l'objet d'une réunion publique.

Qu'est-ce qui vous a le plus marqué pendant ce début de mandat ?

Une gamine, en me voyant à la sortie de l'école, souhaitait que le maire fasse une loi pour obliger tout le monde à s'occuper de ses voisins et des personnes âgées. ■



Hervé Tillard, maire de Chavigny.





DU SAINTOIS À MOSELLE ET MADON—XEUILLEY

Améliorer le cadre de vie des habitants

Le maire, Jean-Luc Fontaine, a répondu à des questions concernant la situation sanitaire actuelle et les projets de l'année 2022.

Quelles sont les conséquences de la pandémie sur la vie locale ?

Elle fut un gros coup de frein pour la vie sociale, surtout en 2020. Nous avons pu cependant organiser quelques manifestations comme le repas des anciens, le 14 juillet, et le marché des producteurs. On a observé, chez beaucoup de personnes, une grande envie de ressortir. Le milieu associatif a été fortement impacté et les associations ont dû supprimer leurs manifestations. Dès la rentrée, des détecteurs de CO2 ont été installés dans les classes sans attendre les directives et aides financières.

Quels sont les projets pour l'année à venir ?

Les deux gros projets pour l'année concernent la réfection de la rue de la gare avec l'enfouissement des réseaux et la création des appartements seniors. Des projets plus petits pour l'amélioration du cadre de vie sont en cours et seront réalisés suivant les subventions.

Quelle anecdote a retenu votre attention ?

Je retiens le civisme de deux habitants qui ont, de leur propre initiative, nettoyé un dépôt sauvage. Civisme que j'ai pu retrouver lors des élections où nous n'avons eu aucun mal à trouver des assesseurs pour la tenue des bureaux de vote. La belle

participation de nos concitoyens au fleurissement du village est encourageante. ■



Jean-Luc Fontaine.



Maire, un mandat de proximité

Yannick Hellak, maire

Quelles sont les conséquences de la pandémie sur la vie locale ?

La pandémie nous a contraints à une adaptabilité de tous les instants, du fait que nous sommes soumis à des protocoles qui changent en permanence. D'autant plus pour une nouvelle équipe élue en pleine crise sanitaire. La situation était tellement éloignée de ce que nous pensions ; nous avons été obligés de recentrer nos projets pour être au plus près de la population. Un travail d'accompagnement supplémentaire indispensable.

Quels sont vos projets pour 2022 ?

Si la situation le permet, nous souhaitons remettre du lien social dans la commune, particulièrement en termes d'animations envers les

jeunes, les familles et les seniors. Les manifestations comme la chasse aux galets, la fête de la musique, les estivales avec des lectures et des pièces de théâtre, le chantier jeunes seront développés.

Pont-Saint-Vincent a intégré le programme « Petites villes de demain » qui accompagne les projets de territoire. Si les subventions sont octroyées, nous voudrions mettre l'accent sur la restructuration du parc, ainsi que sur la réhabilitation de l'espace de loisirs avec l'installation d'un city stade.

Quelle anecdote a retenu votre attention de jeune élu ?

En fait, j'ai retenu quatre exemples afin de vous montrer la disponibilité du maire : il m'arrive de ramasser les

poubelles le dimanche matin et de les mettre dans les containers, d'être appelé pour négocier avec les gens du voyage, d'être sollicité un jour de neige par des enseignants, et de célébrer un mariage le 24 décembre. ■



Photo ER

